



Arrêt pension alimentaire

Par Vinie

Bonjour,

Suite à une séparation, j'ai obtenu la garde exclusive de mon fils avec versement d'une pension alimentaire. Celui-ci étant majeur et jusqu'à présent étudiant, la pension a continué à être versée. Mon fils vient de trouver un emploi (CDI à temps plein). Je souhaiterais savoir à quel moment précisément, la pension doit stopper. À date de début du CDI ? Date de 1er salaire ou à la fin de la période d'essai ?

Merci pour votre aide

Par yapasdequois

Bonjour,

Si le jugement a prévu explicitement un critère de fin, c'est celui-ci qui s'applique.

Sinon il faut saisir le JAF pour lui demander d'y mettre fin en justifiant que "l'enfant a une autonomie financière à compter de (telle date)" (avec des justificatifs).